

La Chambre est aussi d'avis qu'en augmentant la puissance et la mobilité de la marine impériale par l'adjonction de deux escadres fournies par le Canada, en exécution de ladite loi, et qui seraient stationnées sur les côtes canadiennes des océans Atlantique et Pacifique, plutôt que de recourir à une contribution monétaire ou au don de quelques navires, on aiderait mieux au Royaume-Uni à supporter le poids de la défense navale impériale et, pour employer la formule contenue dans le mémoire de l'Amirauté, on rendrait une plus grande liberté de mouvement aux escadres britanniques dans toutes les mers et on assurerait plus complètement la protection des colonies, et elle invite le gouvernement canadien à prendre les mesures propres à réaliser le plus tôt possible cet objet.

On pourrait le faire en appliquant la loi de 1910. J'apprends qu'on a l'intention de construire en vertu de ce bill trois cuirassés d'escadre. Si mes honorables amis ou le Gouvernement voulaient en construire quatre ou cinq ils pourraient le faire quand il leur plairait en appliquant la loi de 1910.

Au Sénat, sir George Ross s'exprima ainsi sur la contre-proposition libérale (27 mai 1913) :

Aucun désaccord. L'amirauté et la Chambre des communes sont unis pour la défense de l'empire, cette condition devrait être la même aujourd'hui.

Il dit encore :

La loi Laurier de 1910 prévoit l'instruction des marins sur des navires-écoles, dans des collèges et des écoles navals, de sorte que lorsque les navires sortiront des chantiers, ils seront prêts à prendre la mer et à remplir leur rôle dans la défense du Canada et de l'empire.

Telle était la politique du parti libéral. L'honorable sénateur terminait son discours par cette déclaration de principes qui étaient ceux du parti libéral dans la question navale :

Il veut que l'empire soit défendu depuis l'Australie jusqu'au pôle Nord. Non pas seulement dans la mer du Nord, mais sur toutes les mers où le drapeau britannique se trouvera menacé.

En second lieu nous voulons que le Canada ait à sa disposition autant de vaisseaux que possible et du type le plus moderne, dans les limites de nos ressources.

En troisième lieu, nous voulons une marine canadienne permanente pour protéger nos côtes et nos voies de commerce avec la Grande-Bretagne et toutes les nations en paix avec l'empire.

En quatrième lieu, nous voulons construire notre marine et nos chantiers en Canada, en utilisant à cette fin les produits de l'industrie nationale.

En cinquième lieu, nous voulons que nos marins soient instruits et formés dans des écoles navales et sur des navires-écoles, afin que si nos vaisseaux prenaient la mer ils y porteraient la valeur et le sentiment canadiens.

En sixième lieu, nous voulons que nos vaisseaux soient mis à la disposition du roi en cas de besoin et en tout temps, aux frais du Canada et non aux frais du contribuable anglais.

Le leader du parti libéral au Sénat se déclara favorable à la contribution du Ca-

[M. Church.]

nada à la défense navale. S'il est une époque où cette contribution est utile, c'est bien aujourd'hui. C'est grâce à la flotte anglaise que notre sol a pu échapper aux horreurs de la guerre et que celle-ci ne nous a pas coûté plusieurs millions de plus.

Sir George Ross a ajouté encore :

Nous offrons nos cœurs, nos espérances et notre fortune avec nos vaisseaux partout où ils seront appelés pour défendre l'intégrité de l'empire.

En septième lieu, nous voulons coopérer avec les autres possessions du roi à la formation d'une phalange compacte, si c'est nécessaire, pour mettre cette puissance au service de la Grande-Bretagne et de la paix du monde.

En huitième lieu, nous voulons l'unité dans la défense, en cas de besoin ; nous refusons de discuter la sagesse de l'amirauté anglaise quand elle aura indiqué où et comment l'urgence existe, avec qui et pourquoi nous sommes appelés à combattre pour l'empire.

Si vous pouvez me signaler de meilleurs motifs, je serai avec vous, et je défendrai une politique plus courageuse que la nôtre, si vous pouvez en proposer une. Nous sommes pour les mesures les plus énergiques et nous les acceptons en toute indépendance.

Quelle est l'attitude du parti libéral, aujourd'hui ? En votant la réduction demandée il écarte les huit propositions de sir George Ross.

Pour finir, monsieur le président, je dois dire que le peuple canadien est humilié des propositions du Gouvernement. On a affirmé que nous avons atteint le rang de nation. A la suite du grand rôle que le Canada a joué dans la guerre, malgré la situation qu'il a acquise, nous retrogradons de cent cinquante ans, en matière de défense navale. Le Canada, qui se dit une nation, continuera d'être un parasite vivant au dépens du contribuable anglais ; le Gouvernement nous remet au rang de colonie de la couronne.

* M. HOCKEN : Je n'ai pas la prétention de pouvoir changer la décision du Gouvernement. Néanmoins, je crois de mon devoir de protester contre la réduction des crédits de la marine.

Il ne peut y avoir le moindre doute que la somme inscrite aux prévisions budgétaires l'an dernier était le minimum absolu dont on pouvait attendre quelque résultat ; que l'on pouvait considérer comme valant la peine pour conserver une organisation navale de quelque peu d'efficacité. Le Gouvernement a cru sage de réduire la somme allouée au point où l'on ne peut en obtenir pratiquement aucun résultat raisonnable. En vérité, monsieur, s'il supprimait complètement les crédits du service naval, il pourrait y avoir une raison d'économie qui lui permettrait d'argumenter, mais ce qu'il